

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ

Mars 2023

L'OCCITANIE : UNE RÉGION DANS LE HAUT DU TABLEAU NATIONAL POUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) a été promulguée le 17 août 2015. Elle fixe un ensemble d'objectifs en matière de transition énergétique et de lutte contre la précarité énergétique.

La transition énergétique vise à préparer l'après pétrole et à instaurer un modèle énergétique robuste et durable face aux enjeux d'approvisionnement en énergie, à l'évolution des prix, à l'épuisement des ressources et aux impératifs de la protection de l'environnement.

Pour donner un cadre à l'action conjointe des citoyens, des entreprises, des territoires et de l'État, la loi fixe des objectifs à moyen et long termes :

Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050 (facteur 4). La trajectoire est précisée dans les budgets carbone ;
Réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012 en visant un objectif intermédiaire de 20 % en 2030 ;

Réduire la consommation énergétique primaire d'énergies fossiles de 30 % en 2030 par rapport à la référence 2012 ;

Porter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030 ;

Porter la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50 % à l'horizon 2025 ;

Atteindre un niveau de performance énergétique conforme aux normes « bâtiment basse consommation » pour l'ensemble du parc de logements à 2050 ;

Lutter contre la précarité énergétique ;

Affirmer un droit à l'accès de tous à l'énergie sans coût excessif au regard des ressources des ménages ;
Réduire de 50 % la quantité de déchets mis en décharge à l'horizon 2025 et découpler progressivement la croissance économique et la consommation matières premières.

Pour accompagner le déploiement des énergies renouvelables et suivre au plus près la transition énergétique, l'Agence ORE, Enedis, RTE et SER assurent la publication d'un état des lieux détaillé des principales filières de production d'électricité de source renouvelable, tant à l'échelle régionale que nationale. Le Panorama de l'électricité renouvelable est une publication annuelle qui présente l'état des lieux en fin d'année.

L'objectif de la présente note, créée à partir des données publiées par RTE et informations contenues dans le panorama de l'électricité renouvelable, est d'offrir une vision synthétique quant au positionnement de la région Occitanie en France métropolitaine sous l'angle de la puissance installée des différentes sources d'énergie, de la production d'électricité à fin 2022 et de visualiser la part des énergies renouvelables dans la production électrique globale.

Toutes filières confondues, le parc de production d'énergies renouvelables en Occitanie atteint une puissance de 10,22 Gigawatts au 31 décembre 2022, soit 15,8% de la capacité de la production nationale

L'Occitanie, avec 13,14 GW de puissance installée sur son territoire pour la production électrique, représente 9% de la puissance nationale et se situe au sixième rang des régions de France métropolitaine (Cf. tableaux 1, 1 bis et 2).

Si l'on considère la puissance installée en énergies renouvelables, l'Occitanie occupe la deuxième place dans la hiérarchie nationale avec 10,22 GW (soit 15,8% de la puissance installée nationale pour ce type d'énergie).

Les régions présentent de fortes disparités en interne si l'on considère les sources d'énergies à la base de la puissance installée.

La part des énergies renouvelables (hydraulique, éolien, solaire, thermique renouvelable et déchets) dans la totalité de la puissance installée est de 77,8% en Occitanie (pour une moyenne nationale de 45%).

L'hydraulique (énergie très dépendante de la présence de cours d'eau et de massifs montagneux) représente 40,3% de la puissance installée en Occitanie (pour une moyenne nationale de 17,8%).

Que ce soit par la puissance installée ou par la production d'électricité, l'hydraulique constitue la seconde source d'énergie au plan national (derrière le nucléaire) et la première parmi les énergies renouvelables.

Le nucléaire représente 19,9% de la puissance globale installée en Occitanie.

Si l'on considère la production d'électricité (Cf. tableau 4) et non plus la puissance installée, le nucléaire constitue la première source d'énergie en Occitanie (41,9% de la production régionale d'électricité) et en France (62,7% de la production nationale).

Le solaire et l'éolien représentent respectivement 23,5% et 12,6% de la puissance installée en Occitanie.

Thermique fossile et thermique renouvelable et déchets représentent à eux deux moins de 4% de la puissance installée en région.

Tableau 1 : puissance installée des différentes sources d'énergie au 31/12/2022

Régions	Puissance installée globale	Puissance installée en énergies renouvelables	Parc nucléaire	Parc thermique fossile	Parc hydraulique	Parc éolien	Parc solaire	Thermique renouvelable et déchets
Auvergne-Rhône-Alpes	28,82	14,25	13,57	1,000	11,52	0,724	1,820	0,190
Bourgogne-Franche-Comté	2,66	2,27		0,390	0,53	1,028	0,635	0,080
Bretagne	3,24	1,81		1,430	0,04	1,305	0,393	0,070
Centre-Val de Loire	14,44	2,56	11,63	0,250	0,09	1,597	0,784	0,090
Corse	0,82	0,46		0,369	0,22	0,018	0,215	0,002
Grand Est	22,24	8,28	10,82	3,140	2,30	4,581	1,134	0,260
Hauts-de-France	14,30	6,36	5,46	2,480	0,00	5,738	0,419	0,200
Île-de-France	2,92	0,74		2,180	0,02	0,146	0,255	0,320
Normandie	12,85	1,39	10,64	0,820	0,03	0,975	0,259	0,130
Nouvelle-Aquitaine	15,24	8,04	6,63	0,570	2,24	1,581	3,875	0,340
Occitanie	13,14	10,22	2,62	0,300	5,30	1,650	3,094	0,180
Pays de la Loire	4,75	2,73		2,020	0,01	1,720	0,909	0,090
Provence-Alpes-Côte d'Azur	8,39	5,67		2,720	3,30	0,100	1,956	0,310
France métropolitaine	143,81	64,77	61,37	17,669	25,60	21,163	15,747	2,262

(*) Unité : puissance en GW

Source : RTE

Tableau 1 bis : part des différentes sources d'énergie dans la puissance installée totale au 31/12/2022

Régions	Puissance installée globale (*)	Puissance installée en énergies renouvelables (*)	Part du nucléaire	Part du thermique fossile	Part de l'hydraulique	Part de l'éolien	Part du solaire	Part du thermique renouvelable et déchets	Part des énergies renouvelables
Auvergne-Rhône-Alpes	28,82	14,25	47,1%	3,5%	40,0%	2,5%	6,3%	0,7%	49,5%
Bourgogne-Franche-Comté	2,66	2,27	0,0%	14,6%	19,9%	38,6%	23,8%	3,0%	85,4%
Bretagne	3,24	1,81	0,0%	44,2%	1,2%	40,3%	12,1%	2,2%	55,8%
Centre-Val de Loire	14,44	2,56	80,5%	1,7%	0,6%	11,1%	5,4%	0,6%	17,7%
Corse	0,82	0,46	0,0%	44,8%	26,7%	2,2%	26,1%	0,3%	55,2%
Grand Est	22,24	8,28	48,7%	14,1%	10,3%	20,6%	5,1%	1,2%	37,2%
Hauts-de-France	14,30	6,36	38,2%	17,3%	0,0%	40,1%	2,9%	1,4%	44,5%
Île-de-France	2,92	0,74	0,0%	74,6%	0,7%	5,0%	8,7%	11,0%	25,4%
Normandie	12,85	1,39	82,8%	6,4%	0,2%	7,6%	2,0%	1,0%	10,8%
Nouvelle-Aquitaine	15,24	8,04	43,5%	3,7%	14,7%	10,4%	25,4%	2,2%	52,7%
Occitanie	13,14	10,22	19,9%	2,3%	40,3%	12,6%	23,5%	1,4%	77,8%
Pays de la Loire	4,75	2,73	0,0%	42,5%	0,2%	36,2%	19,1%	1,9%	57,5%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	8,39	5,67	0,0%	32,4%	39,4%	1,2%	23,3%	3,7%	67,6%
France métropolitaine	143,81	64,77	42,7%	12,3%	17,8%	14,7%	10,9%	1,6%	45,0%

(*) Unité : puissance en GW

La part de chaque source d'énergie est rapportée à la puissance globale installée dans chaque territoire

Source : RTE

L' Occitanie : une région dans le haut du tableau pour les énergies renouvelables

Le tableau 2 met en évidence la part de chaque région dans l'espace national en fonction de la puissance installée des différentes sources d'énergie. L'Occitanie se situe dans le trio de tête des régions françaises pour sa contribution à la puissance installée nationale par type d'énergie pour l'hydraulique, le solaire et la globalité des énergies renouvelables.

L'hydraulique : 2^{ème} rang national avec 20,7% de la puissance nationale installée pour ce type d'énergie .

Avec une capacité raccordée de 25,6 GW au 31 décembre 2022, la filière hydraulique est la deuxième source d'électricité française, et la première parmi les sources d'électricité renouvelable. Au 31 décembre 2022, la région Auvergne-Rhône-Alpes concentre 45% du parc hydraulique national avec 11,52 GW. La région Occitanie représente quant à elle près de 21% du parc hydraulique national avec 5,3 GW. Les régions possédant des parcs peu développés ont des caractéristiques peu propices à l'implantation de centrales hydro-électriques (forte densité urbaine, absence de massif montagneux ou de cours d'eau).

Le solaire : 2^{ème} rang national avec 19,6% de la puissance nationale installée pour ce type d'énergie .

La région Nouvelle-Aquitaine reste la région dotée du plus grand parc installé, avec 3,875 GW au 31 décembre 2022, suivie par la région Occitanie, qui héberge un parc de 3,094 GW. Enfin, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur occupe le troisième rang, avec un parc de 1,956 GW.

L'ensemble des énergies renouvelables : 2^{ème} rang national avec 15,8% de la puissance nationale installée pour ce type d'énergie.

La région Auvergne-Rhône-Alpes accueille le parc renouvelable le plus important (représentant 22 % du parc installé en France métropolitaine), essentiellement constitué par la filière hydro-électrique. Suivent les régions Occitanie et Grand Est, dans lesquelles le parc hydraulique historique est renforcé par les filières éolienne et solaire.

Tableau 2 : poids des régions dans la France de métropole selon la puissance installée des différentes sources d'énergie au 31/12/2022

Régions	Ensemble des énergies	Energies renouvelables	Nucléaire	Thermique fossile	Hydraulique	Eolien	Solaire	Thermique renouvelable et déchets
Auvergne-Rhône-Alpes	20,0%	22,0%	22,1%	5,7%	45,0%	3,4%	11,6%	8,4%
Bourgogne-Franche-Comté	1,9%	3,5%	0,0%	2,2%	2,1%	4,9%	4,0%	3,5%
Bretagne	2,3%	2,8%	0,0%	8,1%	0,2%	6,2%	2,5%	3,1%
Centre-Val de Loire	10,0%	4,0%	19,0%	1,4%	0,4%	7,5%	5,0%	4,0%
Corse	0,6%	0,7%	0,0%	2,1%	0,9%	0,1%	1,4%	0,1%
Grand Est	15,5%	12,8%	17,6%	17,8%	9,0%	21,6%	7,2%	11,5%
Hauts-de-France	9,9%	9,8%	8,9%	14,0%	0,0%	27,1%	2,7%	8,8%
Île-de-France	2,0%	1,1%	0,0%	12,3%	0,1%	0,7%	1,6%	14,1%
Normandie	8,9%	2,2%	17,3%	4,6%	0,1%	4,6%	1,6%	5,7%
Nouvelle-Aquitaine	10,6%	12,4%	10,8%	3,2%	8,8%	7,5%	24,6%	15,0%
Occitanie	9,1%	15,8%	4,3%	1,7%	20,7%	7,8%	19,6%	8,0%
Pays de la Loire	3,3%	4,2%	0,0%	11,4%	0,0%	8,1%	5,8%	4,0%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	5,8%	8,7%	0,0%	15,4%	12,9%	0,5%	12,4%	13,7%
France métropolitaine	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : RTE

Occitanie : 51,8% de la puissance régionale installée en énergies renouvelables sont associés à l'hydraulique

Avec une puissance installée de 5,3 GW, l'hydraulique constitue la principale source d'énergie renouvelable en Occitanie. Cette source d'énergie est particulièrement développée dans les régions disposant de nombreux cours d'eau et massifs montagneux (cf. tableau 3).

L'énergie solaire représente en Occitanie 30,3% de la puissance installée en énergies renouvelables et l'éolien 16,1%.

La répartition du parc thermique renouvelable et déchets sur le territoire national apparaît hétérogène. Seules trois régions dépassent le seuil des 0,3 GW raccordés au 31 décembre 2022 : Nouvelle-Aquitaine (0,34 GW), Île-de-France (0,32 GW) et Provence-Alpes-Côte-d'Azur (0,31 MW).

Tableau 3 : part de chaque type d'énergie renouvelable dans l'ensemble des énergies renouvelables selon la puissance installée au 31/12/2022

Régions	Puissance installée en énergies renouvelables (*)	Part de l'hydraulique	Part de l'éolien	Part du solaire	Part du thermique renouvelable et déchets
Auvergne-Rhône-Alpes	14,25	80,8%	5,1%	12,8%	1,3%
Bourgogne-Franche-Comté	2,27	23,3%	45,2%	27,9%	3,5%
Bretagne	1,81	2,2%	72,2%	21,7%	3,9%
Centre-Val de Loire	2,56	3,5%	62,4%	30,6%	3,5%
Corse	0,46	48,3%	4,0%	47,2%	0,5%
Grand Est	8,28	27,8%	55,4%	13,7%	3,1%
Hauts-de-France	6,36	0,0%	90,3%	6,6%	3,1%
Île-de-France	0,74	2,7%	19,7%	34,4%	43,2%
Normandie	1,39	2,2%	69,9%	18,6%	9,3%
Nouvelle-Aquitaine	8,04	27,9%	19,7%	48,2%	4,2%
Occitanie	10,22	51,8%	16,1%	30,3%	1,8%
Pays de la Loire	2,73	0,4%	63,0%	33,3%	3,3%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	5,67	58,2%	1,8%	34,5%	5,5%
France métropolitaine	64,77	39,5%	32,7%	24,3%	3,5%

Unité : puissance en GW

Source : RTE

57,1% de l'électricité produite en Occitanie provient des énergies renouvelables

Avec une production électrique de 28 983 GWh en 2022, la région Occitanie représente 6,5% de la production nationale et se situe au septième rang des régions de France métropolitaine (Cf. tableaux 4, 4 bis et 5).

Si l'on considère la production électrique réalisée à partir des énergies renouvelables, l'Occitanie occupe la troisième place dans la hiérarchie nationale avec 16 549 GWh (soit 14,2% de la production nationale pour ce type d'énergie).

Les régions présentent de fortes disparités en interne si l'on considère l'origine de la production électrique en fonction des différentes sources d'énergie.

La part de la production d'électricité à partir des énergies renouvelables (hydraulique, éolien, solaire, thermique renouvelable et déchets) dans la totalité de la production régionale est de 57,1% en Occitanie (pour une moyenne nationale de 26,2%).

L'hydraulique (énergie très dépendante de la présence de cours d'eau et de massifs montagneux) représente 30,4% de la production électrique en Occitanie (pour une moyenne nationale de 11,1%). L'hydraulique constitue la seconde source d'énergie au plan national (derrière le nucléaire) et la première parmi les énergies renouvelables.

Le nucléaire, en Occitanie comme au plan national, représente la première source d'énergie en production d'énergie (41,9% de l'électricité produite en Occitanie est d'origine nucléaire, contre 62,7% en France métropolitaine).

Le solaire occupe la troisième place (13,1% de la production électrique en Occitanie), suivi par l'éolien (10,8%).

Thermique fossile, thermique renouvelable et déchets interviennent pour 3,7% dans la production d'électricité d'Occitanie.

Tableau 4 : production électrique associée aux différentes sources d'énergie au 31/12/2022

Régions	Production ensemble des énergies	Production énergies renouvelables	Production nucléaire	Production thermique	Production hydraulique	Production éolienne	Production solaire	Production thermique renouvelable et déchets
Auvergne-Rhône-Alpes	103 025,2	27 033,0	73 122,1	2 870,0	22 550,0	1 434,0	2 049,1	1 000,0
Bourgogne-Franche-Comté	4 508,8	3 908,8		600,0	770,0	1 994,4	674,4	470,0
Bretagne	7 251,1	3 461,1		3 790,0	568,8	2 029,0	383,3	480,0
Centre-Val de Loire	67 535,0	4 211,7	62 923,4	400,0	50,0	2 736,6	925,1	500,0
Corse	1 739,8	625,4		1 114,4	340,0	9,7	272,9	2,8
Grand Est	66 621,9	18 053,4	37 278,5	11 290,0	7 350,0	8 179,3	1 234,1	1 290,0
Hauts-de-France	51 344,0	12 109,2	28 184,8	11 050,0		10 709,3	459,8	940,0
Île-de-France	3 963,0	1 843,0		2 120,0	60,0	322,1	210,9	1 250,0
Normandie	48 863,2	2 992,6	43 430,7	2 440,0	120,0	1 823,1	269,4	780,0
Nouvelle-Aquitaine	34 929,1	12 054,6	21 874,5	1 000,0	3 090,0	2 691,7	4 722,9	1 550,0
Occitanie	28 983,3	16 549,1	12 144,2	290,0	8 820,0	3 134,2	3 804,9	790,0
Pays de la Loire	7 644,5	4 354,5		3 290,0		2 880,0	984,5	490,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	18 503,2	9 533,2		8 970,0	5 710,0	180,0	2 593,2	1 050,0
France métropolitaine	444 912,1	116 729,6	278 958,1	49 224,4	49 428,8	38 123,4	18 584,5	10 592,8

(*) Unité : production en GWh

La part de chaque source d'énergie est rapportée à la production électrique globale de chaque territoire

Source : RTE

Tableau 4 bis : part des différentes sources d'énergie dans la production électrique globale en 2022

Régions	Production globale (*)	Production des énergies renouvelables (*)	Part du nucléaire	Part du thermique fossile	Part de l'hydraulique	Part de l'éolien	Part du solaire	Part du thermique renouvelable et déchets	Part des énergies renouvelables
Auvergne-Rhône-Alpes	103 025,17	27 033,05	71,0%	2,8%	21,9%	1,4%	2,0%	1,0%	26,2%
Bourgogne-Franche-Comté	4 508,77	3 908,77	0,0%	13,3%	17,1%	44,2%	15,0%	10,4%	86,7%
Bretagne	7 251,11	3 461,11	0,0%	52,3%	7,8%	28,0%	5,3%	6,6%	47,7%
Centre-Val de Loire	67 535,01	4 211,66	93,2%	0,6%	0,1%	4,1%	1,4%	0,7%	6,2%
Corse	1 739,80	625,43	0,0%	64,1%	19,5%	0,6%	15,7%	0,2%	35,9%
Grand Est	66 621,90	18 053,40	56,0%	16,9%	11,0%	12,3%	1,9%	1,9%	27,1%
Hauts-de-France	51 343,96	12 109,15	54,9%	21,5%	0,0%	20,9%	0,9%	1,8%	23,6%
Île-de-France	3 963,04	1 843,04	0,0%	53,5%	1,5%	8,1%	5,3%	31,5%	46,5%
Normandie	48 863,20	2 992,55	88,9%	5,0%	0,2%	3,7%	0,6%	1,6%	6,1%
Nouvelle-Aquitaine	34 929,06	12 054,58	62,6%	2,9%	8,8%	7,7%	13,5%	4,4%	34,5%
Occitanie	28 983,33	16 549,12	41,9%	1,0%	30,4%	10,8%	13,1%	2,7%	57,1%
Pays de la Loire	7 644,53	4 354,53	0,0%	43,0%	0,0%	37,7%	12,9%	6,4%	57,0%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	18 503,19	9 533,19	0,0%	48,5%	30,9%	1,0%	14,0%	5,7%	51,5%
France métropolitaine	444 912,06	116 729,57	62,7%	11,1%	11,1%	8,6%	4,2%	2,4%	26,2%

(*) Unité : production en GWh

La part de chaque source d'énergie est rapportée à la production électrique globale de chaque territoire

Source : RTE

L'Occitanie : une région dans le haut du tableau pour la production d'électricité à partir des énergies renouvelables

Le tableau 5 met en évidence la part de chaque région dans l'espace national en fonction de la production électrique selon les différentes sources d'énergie. L'Occitanie se situe dans le trio de tête des régions françaises par sa contribution à la production nationale d'électricité pour l'hydraulique, le solaire, l'éolien et la globalité des énergies renouvelables.

L'hydraulique : 2^{ème} rang avec 8 820 GWh produits (soit 17,5% de la production nationale pour ce type d'énergie).

Le solaire : 2^{ème} rang avec 3 804,9 GWh produits (soit 20,5% de la production nationale pour ce type d'énergie).

La région Nouvelle-Aquitaine est la plus productrice, avec 4722,9 GWh, précédant l'Occitanie et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (respectivement 3 804,9 GWh et 2 593,2 GWh).

L'éolien : 3^{ème} rang avec 3 134,2 GWh produits (soit 8,2% de la production nationale pour ce type d'énergie).

Au niveau territorial, les Hauts-de-France et Grand Est sont les premières régions productrices avec respectivement près de 10 709,3 GWh et 8 179,3 GWh soit près de 50 % de la production annuelle métropolitaine.

L'ensemble des énergies renouvelables : 3^{ème} rang avec 16 549,1 GWh produits (soit 14,2% de la production nationale d'électricité à partir des énergies renouvelables).

Tableau 5 : poids des régions dans la France de métropole selon la production en électricité des différentes sources d'énergie en 2022

Régions	Ensemble des énergies	Energies renouvelables	Nucléaire	Thermique fossile	Hydraulique	Eolien	Solaire	Thermique renouvelable et déchets
Auvergne-Rhône-Alpes	23,2%	23,2%	26,2%	5,8%	45,6%	3,8%	11,0%	9,4%
Bourgogne-Franche-Comté	1,0%	3,3%	0,0%	1,2%	1,6%	5,2%	3,6%	4,4%
Bretagne	1,6%	3,0%	0,0%	7,7%	1,2%	5,3%	2,1%	4,5%
Centre-Val de Loire	15,2%	3,6%	22,6%	0,8%	0,1%	7,2%	5,0%	4,7%
Corse	0,4%	0,5%	0,0%	2,3%	0,7%	0,0%	1,5%	0,0%
Grand Est	15,0%	15,5%	13,4%	22,9%	14,9%	21,5%	6,6%	12,2%
Hauts-de-France	11,5%	10,4%	10,1%	22,4%	0,0%	28,1%	2,5%	8,9%
Île-de-France	0,9%	1,6%	0,0%	4,3%	0,1%	0,8%	1,1%	11,8%
Normandie	11,0%	2,6%	15,6%	5,0%	0,2%	4,8%	1,4%	7,4%
Nouvelle-Aquitaine	7,9%	10,3%	7,8%	2,0%	6,3%	7,1%	25,4%	14,6%
Occitanie	6,5%	14,2%	4,4%	0,6%	17,8%	8,2%	20,5%	7,5%
Pays de la Loire	1,7%	3,7%	0,0%	6,7%	0,0%	7,6%	5,3%	4,6%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4,2%	8,2%	0,0%	18,2%	11,6%	0,5%	14,0%	9,9%
France métropolitaine	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : RTE

Occitanie : 53,3% de la production électrique réalisée à partir des énergies renouvelables en 2022 provient de l'hydraulique

Avec une production de 8 820 GWh, l'hydraulique constitue la principale source d'énergie renouvelable en Occitanie (Cf. tableau 6).

La filière hydro-électrique en Occitanie est accompagnée par la montée en puissance de l'énergie éolienne (18,9% de la production régionale de l'ensemble des énergies renouvelables) et du solaire (23%).

La part du thermique renouvelable et déchets dans la production d'électricité à partir des énergies renouvelables est de 4,8% en Occitanie (contre 9,1% en France métropolitaine).

Tableau 6 : part de chaque type d'énergie renouvelable dans l'ensemble des énergies renouvelables selon la production d'électricité en 2022

Régions	Production globales des énergies renouvelables (*)	Part de l'hydraulique	Part de l'éolien	Part du solaire	Part du thermique renouvelable et déchets
Auvergne-Rhône-Alpes	27 033,05	83,4%	5,3%	7,6%	3,7%
Bourgogne-Franche-Comté	3 908,77	19,7%	51,0%	17,3%	12,0%
Bretagne	3 461,11	16,4%	58,6%	11,1%	13,9%
Centre-Val de Loire	4 211,66	1,2%	65,0%	22,0%	11,9%
Corse	625,43	54,4%	1,6%	43,6%	0,4%
Grand Est	18 053,40	40,7%	45,3%	6,8%	7,1%
Hauts-de-France	12 109,15	0,0%	88,4%	3,8%	7,8%
Île-de-France	1 843,04	3,3%	17,5%	11,4%	67,8%
Normandie	2 992,55	4,0%	60,9%	9,0%	26,1%
Nouvelle-Aquitaine	12 054,58	25,6%	22,3%	39,2%	12,9%
Occitanie	16 549,12	53,3%	18,9%	23,0%	4,8%
Pays de la Loire	4 354,53	0,0%	66,1%	22,6%	11,3%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	9 533,19	59,9%	1,9%	27,2%	11,0%
France métropolitaine	116 729,57	42,3%	32,7%	15,9%	9,1%

Unité : puissance en GWh

Source : RTE

Quelques définitions et « pour en savoir plus » :

Le parc installé représente le potentiel de production de l'ensemble des équipements installés (ou raccordés) sur un territoire donné (national ou régional). Cet indicateur est souvent exprimé en mégawatt (MW) ou en gigawatt (GW). Il est également désigné par les termes capacité installée et puissance installée.

La puissance installée représente donc la puissance de l'ensemble des moyens existants, qui bien sûr ne fonctionnent pas en permanence à plein régime puisqu'il faut moduler la production en fonction de la demande. Les statistiques de production et consommation d'énergie sont généralement exprimées en :

KW kilowattheure : 1 000 Watts-heure

MW mégawattheure : 1 000 KW-heure

GW gigawatt-heure : 1 million de KW-heure

TW térawattheure : 1 milliard de KW-heure.

Nombre de données, rapports d'études, analyses... sur la production d'électricité, la puissance installée... sont disponibles sur le site internet de RTE France :

Pour en savoir plus :

[RTE | Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité \(rte-france.com\)](https://www.rte-france.com)

[Developpement-durable.gouv.fr](https://developpement-durable.gouv.fr)